



Chambre de commerce internationale

L'organisation mondiale des entreprises

La Chambre de commerce internationale lance son nouveau Règlement d'arbitrage

Paris, le 12 septembre 2011

La Chambre de commerce internationale (ICC) a lancé une version révisée très attendue de son Règlement d'arbitrage dans le but de mieux servir les objectifs actuels et à venir des entreprises et des gouvernements en matière de commerce international et d'investissement. Le nouveau Règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2012 et tient compte des besoins et des développements dans les pratiques et la procédure d'arbitrage, ainsi que des progrès des techniques informatiques depuis sa dernière révision en 1998.

Approuvé à Mexico par le Conseil mondial d'ICC en juin, les ajouts incluent des dispositions visant les différends qui impliquent plusieurs contrats et parties, des procédures révisées de gestion des affaires, la nomination d'un arbitre d'urgence pour ordonner des mesures immédiates, ainsi que des modifications destinées à faciliter le traitement des différends survenant dans le cadre de traités d'investissement et d'accords de libre-échange.

D'autres amendements ont également été apportés pour faire en sorte que l'arbitrage soit mené de façon rapide et rentable.

Pour répondre à une demande croissante d'une approche plus globale des techniques de règlement des différends, le nouveau Règlement est publié dans une brochure qui inclut également le Règlement ADR d'ICC, qui permet la médiation et d'autres formes de règlement amiable. Les deux Règlements définissent un cadre institutionnel structuré visant à assurer la transparence, l'efficacité et l'impartialité du processus de règlement des différends tout en permettant aux parties concernées d'exercer leur choix parmi divers aspects de la procédure.

John Beechey, Président de la Cour internationale d'arbitrage d'ICC a déclaré : « L'un des principaux objectifs de la Cour internationale d'arbitrage d'ICC est de s'assurer que ce Règlement favorise l'efficacité de la procédure d'arbitrage et reflète les pratiques actuelles, en accord avec l'objectif primordial de rendre la justice entre les deux parties.

« Dans la mesure où cela a été jugé nécessaire, de nouvelles mesures et procédures ont été introduites, afin que le Règlement d'arbitrage de 2012 réponde aux besoins des entreprises d'aujourd'hui tout en restant fidèle à l'esprit et en conservant les valeurs essentielles de l'arbitrage d'ICC. »

Le processus de révision a commencé en 2008 et fut l'œuvre d'un comité restreint de 20 membres, avec l'aide d'une force d'appui comptant 202 membres et un processus de consultation des comités nationaux d'ICC dans le monde ainsi que de la Commission d'arbitrage d'ICC.

« De nombreux spécialistes des règlements des différends et des praticiens de traditions juridiques, culturelles et professionnelles variées ont eu l'occasion de commenter ces projets, de faire des suggestions et d'enregistrer leur avis, » a déclaré Jason Fry, Secrétaire général de la Cour internationale d'arbitrage d'ICC. « Grâce à la révision de ce Règlement, nous avons essayé, plus particulièrement, d'écouter les utilisateurs de l'arbitrage international, qu'ils soient issus du monde l'entreprise ou des gouvernements. De nombreuses dispositions fraîchement émouluées ont été instaurées grâce à leur participation. »

Peter Wolrich, Président de la Commission d'arbitrage d'ICC a déclaré : « La Cour internationale d'arbitrage est très attentive au moindre changement et travaille sans cesse à améliorer l'efficacité grâce à l'élaboration innovante de nouveaux outils et procédures. Le Règlement de 2012 de l'arbitrage répond aux besoins des transactions commerciales actuelles toujours plus complexes, des différends impliquant des États, tout en proposant plus de rapidité et de rentabilité. »

Chambre de commerce internationale

38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

Téléphone +33 (0)1 49 53 28 28 Télécopieur +33 (0)1 49 53 29 42

Courriel icc@iccwbo.org Site internet www.iccwbo.org



Une conférence d'inauguration organisée à Paris aujourd'hui donnera à plus de 270 participants un aperçu exhaustif des changements apportés et une occasion précieuse d'échanger leurs vues avec plusieurs des membres du groupe d'experts ayant participé à l'élaboration du projet.

D'autres événements de lancement sont planifiés à New York (19 septembre), Hong Kong (10 octobre), Singapour (12 octobre), Dubaï (31 octobre) et Miami (6 novembre).

Le Règlement est disponible en plusieurs langues et est dévolu à l'usage des parties, n'importe où dans le monde, dans des procédures menées dans quelque langue que ce soit et conformément à toute Règle de droit.

La Chambre de commerce internationale n'est pas seulement un acteur reconnu en matière d'arbitrage mais offre également d'autres services de règlement des différends. L'instauration du nouveau Règlement coïncide avec celle du Centre international d'ADR d'ICC, jusqu'ici connu sous la dénomination de "services verts". Ce Centre supervise le règlement amiable des différends (ADR), l'expertise, les *Dispute Boards* et le Règlement DOCDEX (Documentary Instruments Dispute Resolution Expertise), servant à sécuriser les accords de manière efficace dans un minimum de temps et de ressources.

Pour télécharger une copie du Règlement d'arbitrage d'ICC, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.iccwbo.org/ICCDRSRules/>

Pour vous inscrire pour de futurs événements de lancement ou des formations, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.iccwbo.org/events>

Pour plus d'informations, veuillez contactez :

Dawn Chardonnal
Responsable des communications et relations avec les medias
Tel : + 33 (0)1 49 53 29 07
Email : dawn.chardonnal@iccwbo.org

À propos de la Chambre de commerce internationale

ICC est l'organisation mondiale des entreprises. Elle est le porte-parole reconnu de la communauté économique à s'exprimer au nom de tous les secteurs et de toutes les régions.

ICC a pour mission fondamentale d'encourager les échanges et les investissements internationaux ainsi que le système commercial multilatéral et d'aider les entreprises à relever les défis et saisir les opportunités de la mondialisation.

Cadres et experts des entreprises membres d'ICC travaillent à formuler le point de vue de la communauté économique internationale, tant sur de grands problèmes touchant au commerce et à l'investissement que sur des sujets techniques essentiels.

ICC entretient d'étroites relations de travail avec les Nations unies comme avec d'autres institutions intergouvernementales, dont l'Organisation mondiale du commerce et le G20.

Fondée en 1919, ICC fédère aujourd'hui des centaines de milliers de sociétés et d'associations, dans plus de 120 pays.

Pour plus d'informations, voir : www.iccwbo.org